Bienvenue à l'EHPAD
LE CÈDRE BLEU

Résidence
LE CÈDRE BLEU
EHPAD CENTRE HOSPITALIER DE NIORT

Bienvenue à l'EHPAD du Cèdre bleu

La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue à l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) du Cèdre bleu, rattaché au Centre hospitalier de Niort, où nous sommes heureux de vous accueillir.

Soyez assuré(e) que l'ensemble du personnel qui est amené à vous accompagner au quotidien, mobilise tout son savoir-faire, son professionnalisme et toute son attention bienveillante pour que vos conditions de vie soient les plus agréables et sécurisantes possibles. En référence aux principes édictés par la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, nous veillons à vous offrir un accompagnement personnalisé de qualité, visant à préserver votre autonomie et respectueux de vos droits.

Ce livret d'accueil est conçu à votre intention, que vous soyez résident ou proche d'un résident, afin de vous informer sur le fonctionnement de notre établissement, les conditions du déroulement de votre séjour et vos droits. Nous vous remercions de votre confiance.

La Direction

Bienvenue à l'EHPAD du Cèdre bleu

L'EHPAD du Cèdre bleu est un établissement médico-social public administré par un Directeur, Président du Directoire, et par un Conseil de surveillance, présidé par le maire de la ville de Niort. A ce titre, il accueille des personnes âgées dépendantes pour un accompagnement temporaire ou permanent. Il dispose d'un agrément de la caisse d'allocations familiales et est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'Aide Sociale à l'hébergement le cas échéant. Il répond aux normes d'attribution de l'allocation logement.

La localisation du Cèdre bleu

L'EHPAD du Cèdre bleu est situé au 83 rue de Goise à Niort, au sud de la ville de Niort, dans le quartier de Goise à proximité du Centre hospitalier de Niort et de la gare.

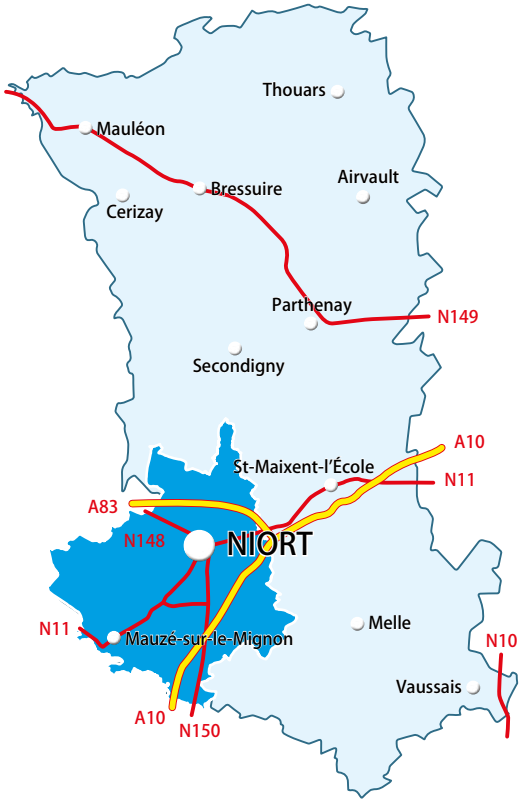

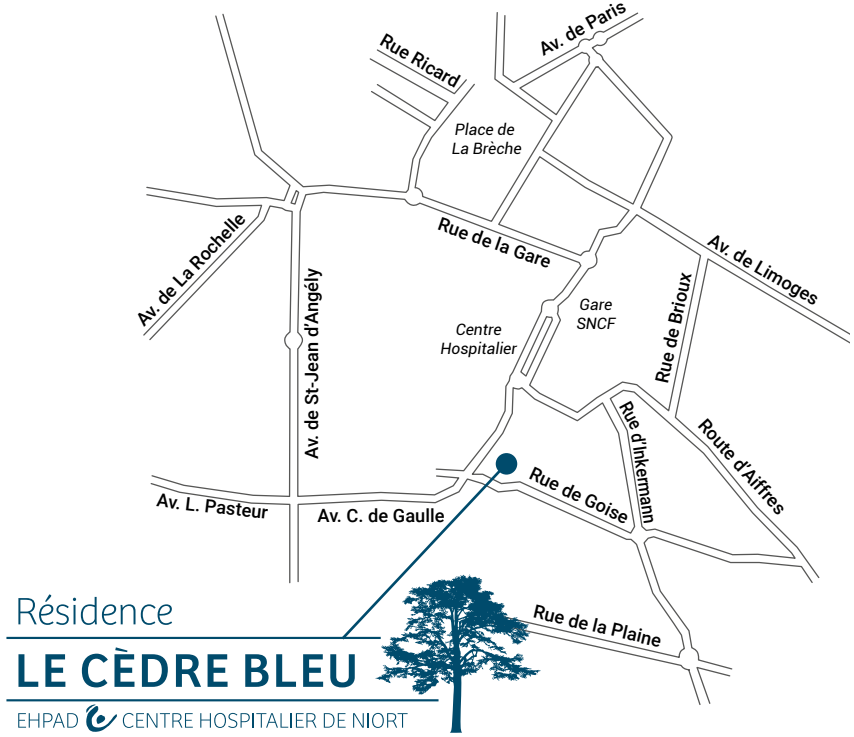

Le secrétariat de l'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures.
05 49 78 37 87.

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous adresser aux soignants à chaque étage pour toutes questions ou renseignements.

L'EHPAD Le Cèdre bleu accueille prioritairement des résidents originaires du quartier de Goise, puis de Niort et de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Les modes d'accueil et d'accompagnement proposés

L'EHPAD du Cèdre bleu propose divers modes d'accueil :

L'accueil permanent : 107 chambres individuelles réparties sur 2 niveaux et 4 lieux de vie : La Brèche, Le Donjon et Pré Leroy, lieux de vie (28 chambres) et La Roussille, lieu de vie protégée (23 chambres), accueillant des personnes âgées présentant la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée.

L'accueil temporaire : 4 chambres individuelles situées au Donjon, Pré Leroy et La Roussille.

L'accueil temporaire en sortie d'hospitalisation : 1 chambre individuelle située à La Brèche.

L'accueil de jour : 6 places situées au rez-de-chaussée.

Le Centre de Ressources Territorial (CRT).

Nos missions

Les personnels de l'EHPAD du Cèdre bleu qui vous accueillent ont pour missions :

- de vous accompagner dans votre vie quotidienne,
- de veiller à votre prise en charge médico-soignante,
- de répondre à vos besoins et à vos attentes,
- de maintenir et développer vos liens sociaux.

La bientraitance est au cœur du projet de l'EHPAD afin d'assurer le respect des résidents et des personnes accompagnées.

L'EHPAD du Cèdre bleu est engagé dans la démarche d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux coordonnée par la Haute Autorité de Santé.

Cette évaluation régulière de l'établissement et des prestations par un organisme externe a pour objectif d'aider l'EHPAD à vérifier que l'accompagnement des résidents :

- respecte les droits et liberté des résidents,
- prévient les risques de maltraitance,
- assure la sécurité des résidents.

Dans le cadre de l'accueil permanent

Vous bénéficiez d'un accompagnement individualisé et d'une prise en soin globale et coordonnée prenant en compte votre état de santé. Ils ont pour objectif d'être les plus adaptés possibles à vos besoins et vos attentes.

L'Établissement s'emploie, dans l'ensemble des actions qu'il met en œuvre, à maintenir le plus haut niveau d'autonomie possible de chacun d'entre vous. Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
Votre consentement éclairé est à chaque fois recherché en vous informant, par tous les moyens adaptés à votre situation, des conditions, bénéfices et conséquences de votre accompagnement et en veillant à votre compréhension.

Pour celles et ceux d'entre vous qui souffrez de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, ***le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)*** propose à la journée des activités et des soins spécifiques.

Vous êtes accompagné(e) par un(e) assistant(e) de soins en gérontologie, un(e) ergothérapeute et un(e) psychologue, dans le cadre de groupes de 10 à 12 personnes.

Dans le cadre de l'accueil temporaire

Vous êtes accueilli(e) soit aux lieux de vie Le Donjon et Pré Leroy soit à La Roussille.

Vous pourrez y rester pour un séjour de quelques jours à 3 mois maximum par an.

Les chambres y sont équipées d'un téléphone et d'un téléviseur.

Vous bénéficiez d'un accompagnement individualisé et d'une prise en soin globale et coordonnée prenant en compte votre état de santé, dans les mêmes conditions que celles de l'accueil permanent.

Dans le cadre de l'accueil temporaire en sortie d'hospitalisation

Vous êtes accueilli(e) au lieu de vie ouvert La Brèche pour un séjour pouvant aller de 1 à 30 jours maximum par an, soit en raison d'une perte d'autonomie après une hospitalisation, soit parce que la personne qui vous aidait à votre domicile n'est plus en capacité de le faire. Votre sortie sera organisée par les professionnels du dispositif d'appui à la coordination.

Votre cadre de vie : votre chambre

Quel que soit votre lieu de vie, vous disposez d'une chambre de 24 m², meublée et équipée d'une salle d'eau avec sanitaire et d'un coffre à code pour vos effets de valeur.

En accueil permanent, vous avez la possibilité d'apporter du mobilier et de personnaliser votre espace de vie (commode, fauteuil, décoration personnelle…)

Pour les couples, deux chambres contiguës séparées par une porte communicante sont à disposition.

L'entretien des chambres est assuré par le personnel dans le respect de votre intimité et des protocoles d'hygiène.

Le petit-déjeuner est servi dans votre chambre. Vous pouvez également le prendre dans la salle à manger de votre lieu de vie.

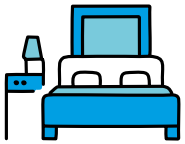

Votre cadre de vie : votre chambre

Le linge

Le linge de maison (draps et serviettes de toilette et serviettes de table) vous est fourni par l'établissement.

La blanchisserie de l'hôpital entretient votre linge personnel qui sera codifié. Vous devez apporter vos accessoires et produits de toilette (brosse à dents, dentifrice, gel douche) et en assurer le renouvellement.

Le téléphone et le wifi

Vous pouvez ouvrir une ligne téléphonique, à votre charge. Vous avez le choix de votre opérateur. Vous accédez au wifi dans votre chambre avec un code remis lors de votre entrée.

La télévision

Vous avez la possibilité d'installer votre téléviseur dans votre chambre sous réserve d'une vérification technique garantissant la conformité de l'appareil.

La clef de votre chambre :

Dans les lieux de vie ouverts, votre clef personnelle vous sera remise, sauf avis contraire de votre part.

Votre cadre de vie : les espaces communs

Le hall d'entrée est le point central de la structure. Il est en accès direct avec tous les services proposés par l'Etablissement et des ascenseurs sont à votre disposition pour accéder aux étages.

La salle d'animation : au rez-de-chaussée, la majorité des animations et des évènements festifs y ont lieu.

Les salons de détente et de télévision : dans chaque lieu de vie, ils sont à votre disposition ainsi qu'à celle de vos proches.

Les salles à manger : les repas sont préparés par la cuisine centrale du Centre hospitalier.

Le déjeuner et le dîner sont pris dans la salle à manger de chaque lieu de vie, sauf situation particulière ; la collation est proposée soit en chambre, soit dans les lieux de convivialité (salons de détente).

La salle de kinésithérapie.

L'accueil de jour

Vous êtes à domicile et venez à l'accueil de jour.

Un(e) assistante de soins en gérontologie vous accueille de 10 heures à 15 h 30 dans un espace adapté, entre 1 à 3 jours par semaine.

En lien avec un(e) psychologue et le médecin coordonnateur, elle vous propose un accompagnement, des activités et des ateliers thérapeutiques vous permettant d'entretenir vos capacités et de préserver votre autonomie et ainsi de vivre le plus longtemps possible à domicile malgré vos troubles liés à la maladie d'Alzheimer ou à une maladie apparentée.

Votre présence à l'accueil de jour permet également à la personne qui vous aide à domicile d'avoir des périodes de répit.

Vous êtes amené(e) à participer à des activités et animations organisées par l'EHPAD.

Le Centre de Ressources Territoriales (CRT)

Une équipe, composée d'un(e) infirmier(ère) coordonnateur(rice), d'assistant(e)s de soins en gérontologie, d'un(e) ergothérapeute et d'un(e) psychologue et présente à l'EHPAD du Cèdre bleu, intervient auprès de personnes âgées de plus de 60 ans **vivant à domicile**. **Des actions de prévention** et un accompagnement renforcé leur sont proposés pour leur permettre de préserver leur autonomie et/ou de lutter contre l'isolement et ainsi vieillir chez elles le plus longtemps possible. En fonction de leur situation, les personnes peuvent venir participer aux animations organisées à l'EHPAD du Cèdre bleu, ou bien bénéficier d'une visite à domicile régulière.

Ainsi, vous serez amené(e) à les rencontrer en salle à manger de l'EHPAD et à partager des activités avec elles.

Ce centre est porté par l'Ehpad du Cèdre bleu et celui des Rives de Sèvre de La Crèche.

L'équipe pluridisciplinaire du Cèdre bleu

- **L'équipe médicale** est chargée du suivi de votre santé :
  - Votre médecin traitant, que vous avez choisi, assure votre prise en charge médicale,
  - Le médecin coordonnateur élabore, avec le concours de l'équipe soignante, le projet général de soins, coordonne et évalue sa mise en oeuvre.

- **L'équipe soignante** vous apporte une aide au quotidien et pour vos soins : elle est composée d'Infirmier(ère)s Diplômé(e)s d'Etat, d'Aides-Soignant(e)s, d'Accompagnant(e)s éducatifs et sociaux, Assistant(e)s de soins en gérontologie.

- **Le ou la psychologue** est là pour vous écouter, vous accompagner et vous soutenir tout au long de votre séjour.

- **L'ergothérapeute** a pour mission d'évaluer et de maintenir l'autonomie dans les activités de la vie quotidienne des résidents au travers d'activités de stimulation, d'aides techniques, d'adaptation de l'environnement et d'appareillages. Il/elle a également un rôle de conseil.

- **Les kinésithérapeutes** mettent en œuvre la rééducation des troubles du mouvement, des troubles de la motricité, des déficiences ou des altérations des capacité fonctionnelles. Ils ont également un rôle de conseil, de promotion et de prévention en santé.

- **Le ou la diététicien(ne)** participe à une prise en charge nutritionnelle adaptée en collaboration avec l'équipe soignante et réalise des conseils éducatifs auprès des résidents et des familles.

L'équipe pluridisciplinaire du Cèdre bleu

L'équipe d'animation est chargée de l'animation et de la vie sociale.

L'équipe hôtelière et logistique :

- Les agents d'entretien des locaux (badge jaune),
- Les agents de cuisine,
- Les agents techniques,
- Les agents de service hôtelier.

L'équipe administrative

- Les secrétaires qui vous accueillent au rez-de-chaussée.
- L'assistant(e) social(e) que vous pouvez solliciter pour vous aider dans vos démarches administratives et particulières.
- Un(e) mandataire judiciaire à la protection des majeurs est à votre disposition pour vous apporter des conseils ainsi qu'à vos proches pour la mise en place d'une mesure de protection pour le jour où vous aurez besoin d'être accompagné(e) dans la gestion de vos biens et/ou dans la prise de décisions vous concernant et dans le cas où il ne sera plus possible de recueillir votre consentement.

L'équipe pluridisciplinaire du Cèdre bleu

La Direction est en charge de la politique du Cèdre bleu et de l'organisation de votre accompagnement :

- Le directeur général du Centre hospitalier,
- Le président de la Communauté médicale d'établissement,
- La directrice-adjointe en charge du secteur des personnes âgées, des coopérations, de l'hospitalisation à domicile, du service de soins infirmiers à domicile,
- La cheffe du pôle médecines et gériatrie,
- Le médecin coordinateur,
- La cadre supérieure de santé,
- La cadre de santé,
- L'infirmière coordinatrice,
- L'animateur coordinateur.

L'équipe pluridisciplinaire du Cèdre bleu

Les personnels des services et directions du Centre hospitalier de Niort

- Les Cuisines,
- La Blanchisserie,
- Les Services techniques,
- La Direction des soins,
- La Direction du personnel et des relations sociales,
- La Direction des achats,
- La Direction des affaires médicales et générales,
- La Direction du système d'information,
- La Direction des usagers et de la qualité,
- La Direction des finances et des admissions,
- La Direction de la psychiatrie, de l'action sociale et des affaires culturelles.

Animation et vie sociale

Chaque jour de la semaine, l'équipe animation vous propose des activités :
concerts et spectacles, cuisine, jeux, activités physiques adaptées, sorties…

Afin de maintenir et créer du lien social, l'Établissement organise des rencontres avec les enfants du Centre socio-culturel, les jeunes migrants de l'association Cap habitat Jeunes.

Chaque mois, le programme des animations est disponible à l'accueil, sur les panneaux d'affichage et aussi par e-mail envoyé aux familles et proches ; il est proposé en grand format pour les résidents.

Vos familles et proches sont régulièrement conviés si vous le souhaitez à participer aux animations dans le but de conserver une dynamique familiale. Des photos sont affichées régulièrement au sein de la structure.

Vos soins médicaux

L'établissement dispose d'un médecin coordonnateur. Ce dernier assure une mission d'organisation médicale au sein de l'établissement.

Vous avez le choix de votre médecin traitant. Votre surveillance médicale est assurée par celui-ci.

Vous pouvez également faire appel aux spécialistes de votre choix. Des équipes spécialisées peuvent également intervenir avec votre accord : équipe mobile de gériatrie, équipe mobile de soins palliatifs, équipe mobile de psychogériatrie, hospitalisation à domicile ainsi que l'association L'Estuaire qui accompagne les personnes gravement malades ou en fin de vie et leur famille.

La présence de soignants est assurée 24 h/24 ; la nuit, un(e) infirmier(ère) partagé(e) avec d'autres EHPAD est joignable et peut se déplacer à l'EHPAD.

Les nuits, week-end et jours fériés, le personnel peut faire appel à la régulation médicale (le 15) ou au médecin de garde en fonction des horaires. L'établissement assure une permanence médicale 24 h/24. En cas d'hospitalisation (dans le lieu de votre choix), votre référent familial ainsi que la personne de confiance que vous aurez désignés le cas échéant seront prévenus.

Vous serez informé(e) par votre médecin de votre état de santé, vous déciderez avec lui des traitements à suivre.

Vos proches peuvent également être destinataires d'informations courantes sur votre santé, sauf opposition de votre part. En cas de diagnostic ou pronostic grave, vos proches seront informés afin qu'ils soient en capacité de vous soutenir.

Les services proposés

Courrier

Votre courrier et journaux sont distribués tous les matins dès réception.
Selon votre choix ou votre situation, le courrier vous est transmis directement ou bien à votre famille ou à votre représentant légal.

Les bénévoles et associations

Plusieurs associations participent à la vie sociale et culturelle de l'établissement de manière régulière : VMEH (visites des malades en établissements hospitaliers), le Centre socio-culturel des Chemins blancs, les peintres du Chevalet de Benet, l'école d'Arts Plastiques de l'Agglo de Niort, l'Agility de Cherveux chiens visiteurs…

Le salon de coiffure

Un salon de coiffure est à votre disposition. Vous pouvez recourir à votre coiffeur personnel ou aux coiffeurs présents à l'EHPAD. Vous pouvez également prendre rendez-vous avec une pédicure. Ces prestations restent à votre charge.

Le transport

Vous avez la possibilité d'avoir recours aux transports ambulanciers de votre choix pour vous rendre à vos rendez-vous médicaux à vos frais ou le cas échéant avec une participation de votre mutuelle. Un membre de votre famille peut vous accompagner.

Vos Droits : la liberté d'aller et venir

Vous êtes libre d'aller et venir au sein et à l'extérieur de l'EHPAD.

Pour des raisons d'organisation, il vous est demandé de prévenir les équipes de vos sorties.

Votre médecin peut être amené à restreindre vos déplacements pour votre sécurité ; dans ce cas, un avenant à votre contrat de séjour vous sera proposé.

Vos Droits : le droit de recevoir

La loi du 8 avril 2024 consacre un droit de visite en EHPAD. Vous pouvez recevoir tous les jours les visiteurs de votre choix, librement. De **21 heures à 9 heures**, un interphone est à disposition.

Pour des raisons de sécurité, expliquées dans le règlement de fonctionnement, la direction de l'EHPAD peut être amenée à restreindre le droit de visite.

Vous pouvez recevoir dans votre chambre, ainsi que dans les salons de détente situés à chaque étage. Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de manger avec votre famille et vos proches dans les salles à manger prévues à cet effet.
Pour cela, il faut prévenir la secrétaire quelques jours avant la date souhaitée.

Un studio des familles est à disposition au rez-de-chaussée. Il est destiné à votre famille pour vous accompagner en cas de situation difficile (gratuitement pour 4 jours). Vos proches peuvent également le louer quelques jours pour vous rendre visite.

4 types de mobilité possibles

A pied

Autour de l'EHPAD, avec la possibilité d'emprunter la passerelle, des bancs sont à disposition.

La gare de Niort se situe à 15 minutes à pied en passant par la passerelle située rue Inkermann.
La place de la Brèche est à 22 minutes à pied de l'EHPAD.

Le bus

Sainte-Pezenne ← LIGNE 4 → Aiffres

Ligne AIFFRES (Mairie) - Niort (Sainte-Pezenne)

Descendre à l'arrêt "Réaumur"

(5 minutes de la gare et 10 minutes de la place de la Brèche)

La voiture

Vous avez la possibilité d'avoir recours aux transports ambulanciers de votre choix pour vous rendre à vos rendez-vous médicaux, à vos frais le cas échéant.

2 parkings sont à disposition :

- L'un est situé devant l'établissement, rue de Goise.
- L'autre, rue Inkermann avec un accès direct à l'EHPAD, au 1er étage, par la passerelle.
- 4 places pour les personnes à mobilité réduite sont aménagées.

Le vélo

L'EHPAD est situé à 8 minutes de la place de la Brèche et à 4 minutes de la gare.

Des arceaux pour attacher les vélos sont installés sur les 2 parkings.

Vos Droits :
le droit à la pratique religieuse

Vous avez la liberté de pratiquer ou non une religion dans le respect des règles de l'établissement et dans le respect des croyances, convictions et opinions des autres.

Vous pouvez joindre un représentant des cultes suivants :

- Culte catholique, 06 32 00 33 55
- Culte hébraïque, 06 84 63 69 63
- Culte musulman, 06 07 30 22 58
- Culte protestant, 05 49 78 29 68
- Culte orthodoxe, 06 82 39 01 89

L'aumônerie catholique et protestante est présente chaque vendredi matin pour un temps de prière au sein de l'EHPAD.

Une messe a lieu chaque mois.

Vos Droits : le droit à l'information

Vous avez le droit à une information simple et adaptée :

- sur votre accompagnement tout au long de votre séjour, qui vous permet d'exprimer vos choix et votre consentement,
- sur vos droits,
- sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

Vous avez le droit d'accéder à votre dossier médical et administratif constitué à l'EHPAD. La demande du dossier médical se fait auprès de la Direction des Usagers du Centre hospitalier de Niort.

Vous pouvez vous créer un dossier médical partagé sur "mon espace santé" dans lequel sont stockés vos documents de santé (vos résultats d'analyse, vos ordonnances, vos radios, etc.). Les professionnels de santé peuvent y accéder avec votre accord. Vous pouvez échanger de manière sécurisée avec les professionnels de santé par le biais de la messagerie de "Mon espace santé".

Vos Droits : le principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation

Le contrat de séjour que vous signez lorsque vous entrez à l'EHPAD définit les modalités de votre accompagnement et de votre prise en charge.

Vous disposez du libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont proposées. Votre consentement est systématiquement recherché dans le cadre de votre accompagnement.

Dans les 6 mois suivant votre admission, votre Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) sera construit avec vous, et vos proches si vous le souhaitez. Vous serez sollicité(e) pour exprimer vos attentes et vos besoins. Ce projet sera actualisé tous les ans et en cas d'évolution de vos besoins et demandes. Vous participerez à sa mise en œuvre.

Vous pouvez faire part de vos demandes à tout moment auprès de l'équipe. Vous disposez d'un soignant référent, qui est un interlocuteur privilégié, une « personne ressource », pour vous et votre entourage.

L'Établissement vous soutient dans l'exercice de vos droits civiques, notamment le droit de vote.

Votre droit à l'expression
Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) se réunit, en moyenne, 4 fois par an.

Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser votre participation à la vie de l'établissement.

Le Conseil de la Vie Sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question, notamment :

- sur les droits et libertés des personnes accompagnées,
- sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle,
- sur les prestations proposées par l'établissement ou services,
- sur l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre participants.

Tous les 2 ans, une élection est organisée pour élire vos représentants, ceux de vos familles et proches, ainsi que ceux des professionnels. Vous serez sollicité(e) pour vous portez candidat(e).

Si vous n'êtes pas membre du CVS, vous pouvez solliciter à tout moment vos représentants.

> ***La liste des membres est jointe au livret d'accueil ainsi que le règlement intérieur du CVS (dans le règlement de fonctionnement).***
> ***Les plannings et les comptes rendus de réunions sont affichés dans les espaces communs.***

Votre droit à l'expression
les autres lieux d'échange

Vous pouvez également participer à :

- La Commission de restauration,
- La Commission d'animation,
- Aux réunions des résidents, des familles et des proches organisées chaque année sur votre lieu de vie.

Vous pouvez utiliser les boîtes à idées qui sont à votre disposition dans chaque lieu de vie.

L'Établissement organise l'évaluation de votre satisfaction tous les ans.

Des décisions aujourd'hui pour garantir le respect de vos droits demain

Personne de confiance

Vous pouvez désigner une personne en qui vous avez confiance pour qu'elle vous assiste lors de votre accueil et au cours de votre séjour :

- pour prendre vos décisions dans vos démarches administratives et médicales,
- veiller au respect de vos volontés en matière de soins et d'accompagnement personnalisé.

Votre personne de confiance doit être consultée dès lors que vous rencontrez des difficultés dans la compréhension de vos droits.

Le mandat de protection future

Le mandat de protection future vous permet d'organiser à l'avance votre propre protection et/ou celle de vos biens en choisissant la ou les personnes qui seront chargées de s'occuper de vous et de vos affaires le jour où vous ne pourrez plus le faire vous-même, en raison de votre âge ou de votre état de santé.

Le mandat de protection future permet ainsi d'éviter le recours à une mesure judiciaire de curatelle ou de tutelle.

Un document d'information est annexé à ce livret d'accueil.

> ***Un formulaire de mandat de protection future (cerfa N°13592*01) est disponible au secrétariat et joint au livret d'accueil.***

Des décisions aujourd'hui pour garantir le respect de vos droits demain

Les directives anticipées

Si vous souhaitez exprimer vos souhaits relatifs « aux décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie, sur les traitements ou actes médicaux qui seront ou ne seront pas engagés, limités ou arrêtés » (arrêté du 3 août 2016 relatif au modèle de directives anticipées), et pour l'unique cas où vous vous trouveriez hors d'état d'exprimer votre volonté, vous pouvez rédiger vos directives anticipées.

Ces dernières seront utilisées dans le cadre d'une procédure collégiale. Un document d'information est joint au livret d'accueil.

Si vous ne souhaitez pas que certains de vos proches aient accès à vos informations personnelles ou médicales à votre décès, vous pouvez en faire part à l'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD.

Information sur le don d'organes

La greffe d'organes peut sauver des vies. Que vous soyez pour ou contre le don d'organes et de tissus, il est important de le dire à vos proches (conjoints, parents…). C'est vers eux que l'hôpital se tournera pour s'assurer que votre décision est respectée.

Si vous êtes opposé(e) au don de vos organes et de tissus après la mort, vous pouvez également vous inscrire sur le registre national des refus géré par l'Agence de la biomédecine.

La garantie de vos droits

La bientraitance

« La bientraitance est une démarche globale et continue visant à promouvoir le bien-être de la personne accompagnée, en respectant ses droits, ses choix et son individualité, tout en prévenant les risques de maltraitance. »

L'ensemble des professionnels de l'EHPAD et du Centre hospitalier est engagé au quotidien dans cette démarche de bientraitance, qui repose sur des principes clés :

- **Un accompagnement personnalisé** respectant les habitudes de vie de chacun.
- **Une communication claire et bienveillante** avec le résident et ses proches.
- **Le respect de l'autonomie et du libre choix :** favoriser l'indépendance, adapter l'accompagnement.
- **Un cadre sécurisant et confortable**, où chacun se sent en confiance.
- **Une collaboration avec les familles et les proches** pour un suivi optimal.
- **Une équipe formée et engagée**, attentive au bien-être des résidents.

Intimité, dignité et intégrité

Votre intimité, dignité, votre intégrité physique et morale font l'objet d'une vigilance particulière pour être respectées.

La garantie de vos droits

La prévention de la maltraitance et des violences

La Direction veille à prévenir les situations de maltraitance et de violence. Elle est vigilante au professionnalisme des agents et à leur accompagnement par des équipes transversales.

- L'équipe doit signaler toute situation de maltraitance subie par un résident.
- Vous pouvez signaler toute difficulté à l'équipe ou aux cadres vous concernant ou concernant un autre résident.

Droit à l'image

L'EHPAD est amené à effectuer des photos et/ou des vidéos dans le cadre des activités d'animation. Vous avez une autorisation ou un refus de l'utilisation de votre image à compléter, pour chaque évènement.

La garantie de vos droits

La protection de vos données personnelles

L'établissement dispose d'un dossier de soins informatisé qui comprend votre dossier médical, les observations journalières, la traçabilité des actes effectués et votre projet d'accompagnement personnalisé.

Vos données sont protégées dans les conditions fixées par le Règlement Général pour la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) (cf. détail dans le règlement de fonctionnement). Tous les professionnels soignants, travailleurs sociaux, personnels administratifs et techniques sont soumis au secret professionnel.

Dans le cadre de votre accompagnement, les données vous concernant pourront être partagées entre les professionnels de l'établissement et les libéraux. Ce partage d'informations respecte les règles de confidentialité.

Vous avez toujours le droit de refuser que des professionnels échangent ou partagent des informations vous concernant à tout moment et par tout moyen.

Les personnels ont le devoir de satisfaire aux demandes d'informations des résidents et des familles, dans la limite du secret professionnel et des droits des personnes. Les renseignements médicaux doivent être transmis par le médecin selon les règles de déontologie à qui de droit (résident, personne de confiance…).

Les personnels sont soumis à l'obligation de secret et de discrétion professionnels pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Les recours possibles en cas de manquement à vos droits

Si vous n'êtes pas satisfait(e), vous pouvez :

- En faire part directement à l'équipe soignante, au cadre de santé ou à la directrice-adjointe de l'EHPAD.
- Vous adresser aux membres du Conseil de la Vie Sociale, notamment aux residents qui vous représentent.
- Contacter la Direction des usagers du Centre hospitalier de Niort au 05 49 78 21 16 ou écrire au Directeur (40, avenue Charles-de-Gaulle, BP 70600, 79021 Niort Cedex).
- Faire appel aux personnes qualifiées ou au médiateur de la consommation.
- Vous pouvez également vous adresser :
  au Défenseur des droits : ***www.defenseurdesdroits.fr***
  à l'Agence Régionale de Santé (ARS) : 09 69 37 00 33
  au Conseil Départemental : 05 49 06 79 79
- Appeler au 3977 – Numéro national contre la maltraitance (appel gratuit, 7j/7).

> ***Un dépliant est joint au livret d'accueil.***

Les frais de séjour

Le tarif journalier de l'établissement comprend l'hébergement et la dépendance.
Le tarif journalier relatif à l'hébergement couvre :

- L'accueil hôtelier (chauffage, électricité…),
- La restauration,
- Le linge de maison et son entretien, ainsi que l'entretien de vos vêtements personnels,
- Les protections absorbantes,
- Les animations,
- Le service social (assistante sociale),
- Le conseil sur la gestion des mesures de protection juridique,
- La mise à disposition du wifi,
- Les dépenses d'administration générale.

Le tarif de l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation est réduit compte tenu d'une participation financière de l'Agence Régionale de Santé.
Vos soins médicaux et paramédicaux, vos médicaments, ainsi que les petites fournitures médicales sont pris en charge par l'Etablissement et remboursés par l'Assurance maladie sous forme de dotation globale.
Sont à votre charge les prestations suivantes :

- Le téléphone,
- Le recours au coiffeur et à la pédicure,
- Les soins externes, consultations ou hospitalisations (mutuelle),
- Les transports, y compris médicaux (selon les situations).

Vous retrouverez des informations complètes dans le règlement de fonctionnement.

Liste des documents joints

- Fiche de renseignements EHPAD,
- Livret histoire de vie,
- Tarifs 2025,
- Procédure blanchisserie,
- Inventaire trousseau,
- Formulaire personne de confiance,
- Formulaire directives anticipées.

Toute l'équipe de l'EHPAD du Cèdre bleu est heureuse
de vous accueillir au sein de notre établissement.

Résidence
LE CÈDRE BLEU
EHPAD CENTRE HOSPITALIER DE NIORT

83 rue de Goise - BP 70600 - 79021 NIORT Cedex - tél. 05 49 78 37 87 - fax 05 49 78 24 24 - cedre.bleu@ch-niort.fr

CH Niort - Cellule Communication - Réf. D98 - EHPAD-ACC-UF-Di-001-001, Mai 2025. Crédits photos : R. Goudeau et Cellule Communication